

BULLETIN INFOS VIGNES



POINT
INFOS


N° 2
06/04/2007


Observations	Stade (s)
<p>Quelques Parcelles Repos d'Hiver, Majorité Stade Bourgeons dans le Coton, Débourrement (ébauches de feuilles apparentes) Fréquent. 1^{er} Stade 2-3 Feuilles étalées, dans secteurs précoce ou jeune vigne</p>	  <p>01 - Repos d'hiver 06 - Eclatement des bourgeons</p>

MALADIES

Prochains Bulletins & Bulletins par Zone : Semaine 18 2+


Maladies	
Excoriose	Observations & Symptômes, v° Bulletin n°1 Pas de Traitement avant que 30 % des Bourgeons soient Débourrés, Second Traitement à partir du Stade 2-3 Feuilles Etalées..
Mildiou	En Laboratoire les œufs d'hiver sont mûrs de puis le 27/03 en 33 & le 23/03 en 16; Les conditions climatiques hivernales ont été favorables, la maturation des œufs d'hiver ne devrait plus tarder (Le SRPV, considère que les œufs, en extérieur, ne sont pas mûrs. Actuellement la végétation devient de plus en plus réceptive.
Black Rot	(V° Bulletin n°1). Attention le Black rot a des besoins (T° & Humidité) moindres que ceux nécessaires au Mildiou. Il pourrait apparaître de manière précoce. Des Parcelles sont déjà réceptives aux premières contaminations
Oïdium	Rechercher les éventuels symptômes sur rameaux. Surveiller les parcelles ayant subies des dégâts ces 2 dernières années.


	Notes : Restez attentifs à l'évolution des conditions météorologiques sur votre Zone & au stade végétatif de la vigne. Suivant les secteurs la végétation est plus ou moins avancée & pourrait « exploser » avec les fortes températures à venir. Pensez Prophylaxie : Broyage ou Exportation des Sarments (V° Bulletin n°1). Brûlez les Bois Morts (de plus de 2 ans), Eliminez les Excès d'eau & favorisez sa circulation...Pensez à Privilégier les Enherbements. Risques de Gel en forte régression , (Gestion Couverts V° Bulletin n°1), évitez de travailler les sols
---	--

	Conseil : Il est possible de réaliser des préparations à base de plantes en début de saison : (V° Fiches Civam Bio) <ul style="list-style-type: none"> • Ortie : En purin (10 %) au sol, puis sur feuillage jusqu'à 2-3 Feuilles étalées maximum ; Ensuite passez à la Tisane (Stimulation des échanges), • Prêle : En décoction (10 %) sur le Feuillage, Pas Avant Stade Pointe Verte ! Les Traitements peuvent être commencés sur parcelles & Zones sensibles ! Parcelle à risque (bas Fond Humide, mauvaise circulation de l'air & de l'eau) : 2 à 8 Kg de Soufre + 100 à 250 g de Cuivre Métal Sulfate ou Hydroxyde. Autres Situations, Les Traitements peuvent Attendre, Dans Tous les Cas, à partir de la semaine prochaine, Être Absolument couvert avant les prochaines pluies !!! Excoriose 1^{er} Traitement : 30 % bourgeons débourrés & 2nd Traitement à partir de 2-3 Feuilles étalées : Sur parcelle sensible ou touchée : Bouillie Nantaise (sulfo-calcique à base de Soufre) à 3% ou Soufre Mouillable 1-2 Kg/hl (bien mouille, sans atteindre le point de Ruissellement).
--	---

INSECTES

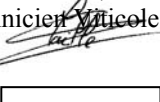
Insectes	
Cicadelles Flavescence Dorée	Commencer les Observations d'œufs ; Prophylaxie V° Bulletin N°1
Pyrales & Noctuelles	A Prévoir : Observez la présence des chenilles sur 10 ceps (sur bourgeons développés Premiers dégâts observés cette semaine, Intensité & Fréquence Faible ; A Surveiller ! Seuil & Traitements, v° Bulletin n°1.
Eudémis	Première Capture le 03/04 (source INRA), Année précoce, en avance de 2 à 3 semaines par rapport à la moyenne.

	Notes : Surveillez les Acariens (Seuil : Rouges 80 % des bourgeons touchés & Jaunes 50 % des ceps occupés par une femelle au moins) bien que rarement problématique !! Surveillez les dégâts sur bourgeons.
--	--

	Conseil : Les pièges sexuels & Confusion Devrait déjà être mis en place ; le réseau Piégeage devrait être opérationnel d'ici 10 jours. Flavescence Dorée : Si Plantation en 2007, Demander des Plants Traités à l'Eau Chaude. Pensez à la Prospection & à Identifier & Arracher les pieds Malades.
--	---



Sincères salutations,
Eric MAILLE,
Technicien Viticole



2. Champignons parasites

2.1. Mildiou

Les œufs d'hiver ne sont pas encore mûrs. Les conditions hivernales sont cependant remplies pour que la maturité soit atteinte rapidement. A suivre dans notre prochain bulletin.

2.2. Maladies du bois

Penser à brûler les souches mortes et à enfouir les sarments broyés.

2.3. Excoriose

Les symptômes résiduels de 2006 sont plutôt rares, sauf dans les parcelles à historique sensible. Accentuer les observations dans ces dernières si les pluies persistent pendant le débourrement.

Les **températures froides actuelles sont défavorables** à cette maladie et la lutte contre l'excoriose est d'abord prophylactique : **éliminer l'inoculum** (brûlage des sarments / enfouissement des broyats) et **éliminer les excès d'eau** (drainage, enherbement).

Rappel : La période de sensibilité pour cette maladie se situe entre les stades D-06 « éclatement des bourgeons » et F-12 « cinq à six feuilles étalées ». Le développement de ce champignon nécessite des températures douces et une humectation longue.

3. Insectes ravageurs

3.1. Eudémis/Cochylis

Les sommes de température à 500°C seront atteintes prochainement sur l'ensemble du territoire aquitain. Le refroidissement et les pluies récentes ne permettent cependant pas l'émergence des premiers papillons. Il faut prévoir néanmoins la pose des pièges englués et des capsules de phéromones (à stocker au frais avant utilisation) dans les prochains jours.

3.2. Cicadelle de la flavescence dorée

Les dernières **commissions départementales** se tiennent actuellement et nous pourrions bientôt vous communiquer la liste récapitulative de communes en fonction de leur situation, sur la base des arrêtés préfectoraux. Dans les secteurs suffisamment prospectés, des **solutions d'assouplissement** de la lutte seront proposées sous certaines **conditions de piégeage et de prospection**.

La situation reste délicate et son amélioration ne se poursuivra que si l'ensemble de la filière maintient sa vigilance. La **participation active des viticulteurs aux prospections, le respect des traitements obligatoires, et l'arrachage des pieds malades** restent donc indispensables.

Pour en savoir plus, contactez nos services : Caroline LEMAITRE pour le SRPV au 05.56.00.42.03 et Dominique VERGNES pour la FREDON au 05.56.04.62.97.

Rappels :

- Si vous devez pratiquer des plantations cette année, nous vous recommandons toujours de demander le **traitement à l'eau chaude** des bois par le pépiniériste.
- La lutte et la prospection s'appliquent également aux vignes-mères sous l'égide de VINIFLHOR.

4. Réglementation

4.1. Les mélanges (rappel)

L'arrêté du 13.03.06 interdit les mélanges qui présentent le plus de risque, c'est à dire ceux qui comprennent au moins :

- un produit étiqueté T+ ou T (les produits T+ ou T ont une des phrases de risque suivantes : R23, R24, R25, R26, R27, R28, R39, R45, R46, R49, R60 ou R61 et éventuellement R48 (peut aussi être classé Xn dans ce dernier cas)).
- ou deux produits comportant une des phrases de risque R40 (effets cancérogènes suspectés) ou R68 (effets irréversibles possibles),
-

	R40	R68	R48	R62	R63	R64
R40						
R68						
R48						
R62						
R63						
R64						

ou deux produits comportant la phrase de risque R48 (risque d'effet grave en cas d'exposition prolongée),

· ou deux produits comportant une des phrases de risque R62, R63 ou R64 (R62 : risque possible d'altération de la fertilité, R63 : risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant R64 : risque possible pour les bébés nourris au lait maternel)

· ou un produit ayant une zone non traitée (ZNT) de 100 mètres ou plus.

De même, pour protéger les abeilles et les autres pollinisateurs, sont interdits tous les mélanges utilisés durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, comportant d'une part, un produit pyréthriné et, d'autre part, un triazole ou un imidazole.

4.2. Délai de rentrée

Le délai de rentrée dans les parcelles après traitement est défini par l'arrêté du 12.09.06.

Des délais de rentrée dans les parcelles pour les personnes après un traitement sont fixés en fonction des phrases de risque du tableau ci-contre. Cette information doit figurer sur l'étiquette des produits.

Un délai minimum de 6h est appliqué quel que soit le produit (et 8h en application en milieu fermé). Certaines conventions collectives des salariés des exploitations agricoles portent ce délai minimum à une valeur supérieure, il est de **12h en Gironde**.

	Délai de rentrée
Cas général	6 H
Milieu fermé (serre...)	8 H
Produits irritants pour les yeux et la peau (R36 R38 R41)	24 H
Produits sensibilisants (R42 R43)	48 H

4.3. Zone non traitée (ZNT) : 5. Publications

Elle est également définie par l'arrêté du 12.09.06. C'est la distance minimum de séparation, sans application de traitements, entre la culture protégée et un point d'eau.

Par point d'eau on entend : un cours d'eau, plan d'eau, fossé et point d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus, sur les cartes de l'IGN au 1/25000.

Une **ZNT minimum de 5 m** est appliquée quel que soit le produit et trois autres catégories sont possibles : 20m, 50m et 100m

5.1. Site internet

Agritox change d'adresse : le site de référence concernant les données toxicologiques et écotoxicologiques des substances pesticides, initialement hébergé par l'INRA, est désormais tenu par l'AFSSA : <http://www.dive.afssa.fr/agritox/index.php>

6. Agenda

Rencontres Techniques Phyto : la Chambre d'Agriculture de la Gironde propose aux viticulteurs de découvrir des exploitations où l'on trouve des installations qui répondent à la réglementation, limitent l'exposition du viticulteur à des produits dangereux et respectent l'environnement. Les inscriptions à ces journées s'effectuent auprès de la Chambre d'Agriculture de la Gironde (05 56 35 00 00) ou des Associations de Développement Agricole et Rural :

- Mardi 10 avril / Saint-Magne-de-Castillon (Lieu dit le « Barail »)

Mercredi 11 avril / Begadan Château la Branne

- Jeudi 12 avril / Saint-Trojan (n°1 Perogendre)

- Mercredi 25 avril / Bommès Château de Rayne Vigneau

- Jeudi 26 avril / Morizès (lieu-dit Les Fourniers)

es Chambres d'Agriculture de Dordogne et de Charente organisent deux rencontres techniques sur les derniers progrès technologiques en production éréalière et **viticulture de précision** :

- Dordogne Jeudi 22 mars de 14h à 17h à Sadillac,

- Charente Vendredi 23 mars de 14h à 17h LEGTA de L'Oisellerie à La Couronne.

Première réunion du **réseau du CRDA** le mardi 3 avril :

- Groupe SUD : à 14 h. au Château de Tiregand à Creysse sur la parcelle au lieu dit Montalbanie,

- Groupe OUEST : à 14 h au Château le Raz Chez Mr Barde à Saint Méard de Gurson.

Frelon asiatique : situation en Aquitaine

Vespa velutina est un frelon nouvellement introduit dans le sud-ouest, en provenance du Sud-Est asiatique.

Comment le reconnaître ?

L'adulte mesure jusqu'à 50 mm de long (contre 30 mm maximum pour le frelon commun, *Vespa crabo*), le thorax est entièrement brun noir velouté, l'abdomen présente des segments bruns bordés d'une bande orangée. La séparation des deux derniers segments abdominaux est entièrement jaune orangée.

Le nid

Il est généralement sphérique de la taille d'un ballon. Il peut être pendu dans les arbres ou dans des habitations ouvertes (hangar, granges). Le repérage est difficile, étant accroché dans la partie supérieure des arbres, peu visibles en dehors de l'hiver. Les nids peuvent atteindre 1 m de long pour un diamètre de 80 cm.

Sa biologie

Issu de régions dont les climats ne sont pas toujours comparables à ceux du Sud de l'Europe, *Vespa velutina* s'acclimate et se multiplie en région Aquitaine.

Ces insectes sociaux ne vivent qu'un an. Seules les jeunes reines fécondées passent l'hiver dans un endroit abrité. Au printemps, elles ébauchent un nouveau nid, pondent quelques oeufs, soignent les premières larves (ouvrières) pour que la colonie se développe.

L'essaimage a lieu à la fin de l'été. Les femelles reproductrices de la nouvelle génération s'envolent avec les mâles pour être fécondées.

En l'état des connaissances actuelles, nous pouvons préciser que :

- les nids sont désertés en hiver et ne peuvent être recolonisés. Ceux observés cet automne n'ont donc aucune raison d'être détruits ;

- les reines fondatrices hivernent dans les infractuosités des troncs, abris, etc... jusqu'au printemps et commenceront la construction des nouveaux nids une fois les beaux jours arrivés ;

- ces insectes ne sont pas belliqueux pour l'homme ;

- des biologistes sont chargés d'étudier plus en détail cet insecte et son impact sur l'environnement.

Enfin, une fiche d'information pour le grand public est en cours de préparation. Elle fera le bilan de la situation actuelle afin de pouvoir répondre aux nombreuses questions des particuliers que nous recevons tous.